

# Nouvelles règles pour le CSE

## A partir du 1er JANVIER 2023



### . Activités enfants extérieures :

L'aide passe à 60 % au lieu de 50 % donc 180 € max (au lieu de 150 €).

(Période pour l'année scolaire du 01.09 au 30.06.)

### . Activités adultes 2023 :

On passe de 1 à 2 activités par an et par foyer. (Pour l'année en cours l'aide sera calculée du 1er.09.2022 au 30.08.2023).

**Rappel :** Remboursement sur présentation des factures avec le tampon de l'activité, mentionnant le prix et le nom du bénéficiaire. Nous vous rappelons que les activités enfants & les activités adultes sont traitées au CSE courant janvier, car nous devons remettre notre logiciel à zéro comme chaque début d'année.

### . Aide aux Transports (bateau, train, avion, autobus, voiture de location) :

On passe de 2 à 3 transports par an. (année calendaire)

### . Rappel : Cartes ILLICADO

CSE de la raffinerie de Feyzin a décidé d'octroyer des cartes illicado pour les fêtes de fin d'année 2022.

Cette mesure, **non pérenne**, a été possible car réalisée avec les réserves du CSE.

C'était une décision politique de l'équipe du CSE en faveur de tous les salariés de la plateforme.

Nous tenons à rappeler que, malheureusement, ce genre d'opération ne pourra pas se répéter toutes les années, il faut garder à l'esprit **que ce geste est exceptionnel**.

L'équipe du CSE espère en tout cas que vous avez pu profiter des cartes ILLICADO pour vous faire plaisir, ainsi que vos proches.